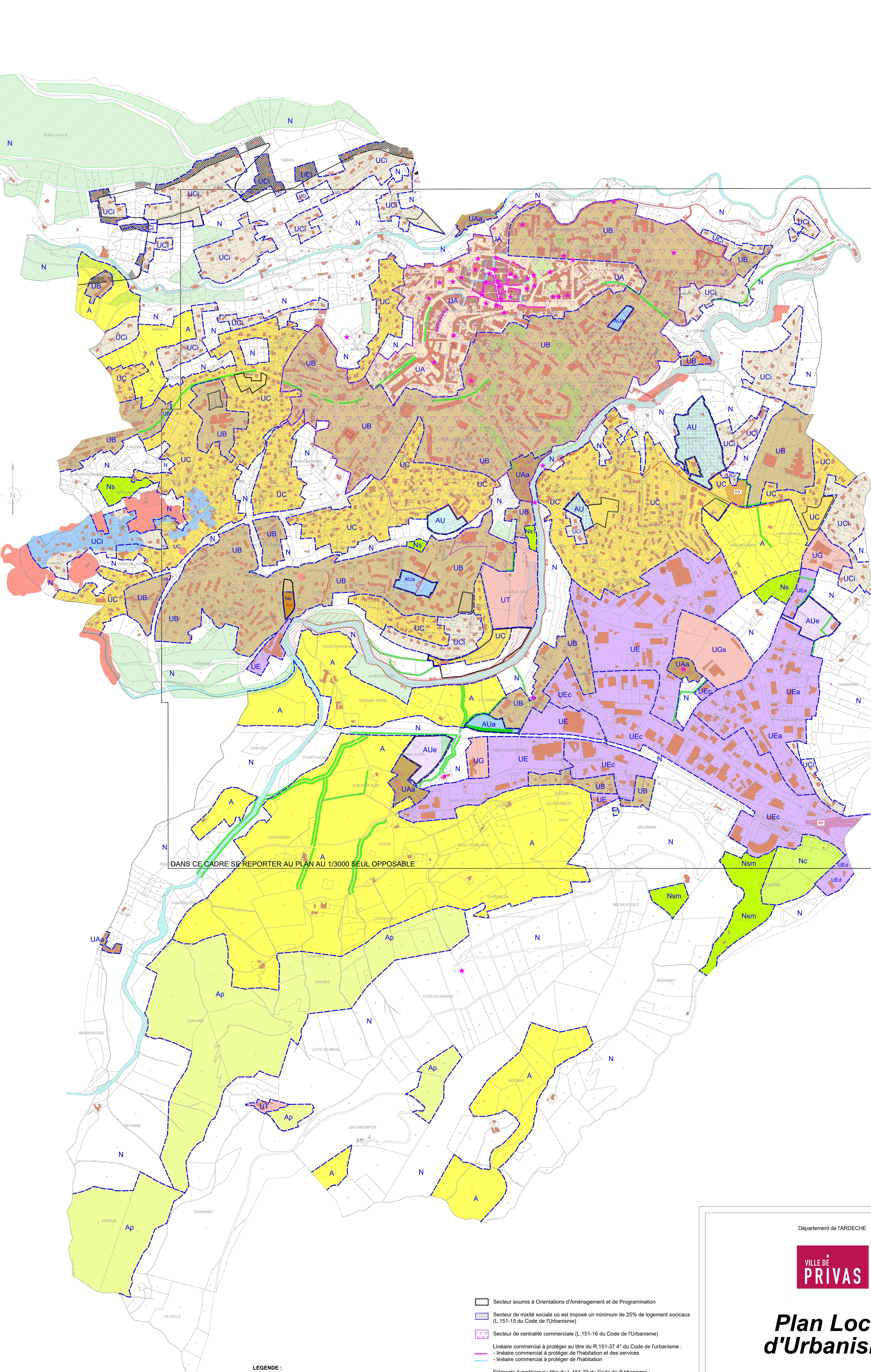




EMPLACEMENTS RESERVES :	
Affectation	Bénéficiaire
R1 Elargissement du chemin de Tourtoirans jusqu'au boulevard de Paste	commune
R2 Création d'une voie transversale reliant le chemin du Tram (VC n°28) de chemin du Mézayon à l'avenue du Vanet pour améliorer les connexions intraurbaines	commune
R3 Elargissement du chemin de Tauliac en voie d'adapter le dimensionnement de la voie à son futur trafic (desserte de la zone Aja de Tauliac) et d'améliorer les conditions de desserte du collège	commune
R4 Supprimé (modification n°1)	commune
R5 Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales dans la zone d'activités	commune
R6 Supprimé (modification n°1)	commune
R7 Elargissement du chemin de Tauliac	commune
R8 Création d'un deuxième réservoir pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la commune en lien avec le projet d'interconnexion	commune
R9 Elargissement du chemin du Tram (VC n°28) de chemin du Mézayon pour améliorer les conditions de circulation et de sécurité (route d'intérêt communautaire)	commune
R10 Création d'un cheminement doux (promenade) en rive droite de l'Ouvèze, de Tourtoirans-Est au pont Louis XIII	commune
R11 Création d'un cheminement doux (promenade) en rive droite de l'Ouvèze, de Tourtoirans-Est au chemin des Marnes	commune
R12 Création d'un chemin piéton desservant l'école et permettant de relier le boulevard de Paste et le boulevard des Foulons pour améliorer les connexions intra-urbaines	commune
R13 Création d'un cheminement doux entre la zone Aja de Tauliac et le chemin de la Chevillonne pour améliorer les connexions intra-urbaines et favoriser les circulations douces entre le futur quartier et le cœur de ville	commune
R14 Création d'un cheminement doux (promenade) en rive gauche de l'Ouvèze, de tourtoirans-Est au camping, avec création de deux passerelles de connexion avec la promenade en rive droite	commune
R15 Supprimé (modification n°1)	commune
R16 Création groupe scolaire	commune
R17 Supprimé (modification n°1)	commune
R18 Création d'espaces de croisement	commune
R19 Création d'espaces de croisement	commune
R20 Création d'espaces de croisement	commune
R21 Création d'espaces de croisement	commune
R22 Supprimé (modification n°1)	commune
R23 Aménagement chemin Fialouze	commune
R24 Parc public Bd Henri Savy	commune
R25 Accès piétonnier (2 m de largeur) au parc urbain depuis le Champ de Mars	commune

LEGENDE :	
UA	Zone urbaine dense (centre ancien)
UAa	Secteur des hameaux denses anciens
UB	Zone urbaine de centralité élargie
UC	Zone urbaine à dominante pavillonnaire
UCi	Secteur d'habitat individuel
UE	Zone urbaine d'activités économiques dominante industrie/artisanat
UEa	Secteur à dominante artisanale et commerciale
UEc	Secteur d'activité à dominante commerciale
Ued	Secteur réservé à la déchetterie
UG	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt général
UGs	Secteur à vocation d'équipements sports-loisirs-culture
UT	Zone réservée aux activités de loisirs et d'hébergements touristiques (camping)
AUa	Zone à urbaniser à dominante habitat
AUe	Zone à urbaniser réservée aux activités économiques
AU	Zone à urbaniser inconstructible
A	Zone agricole
Ap	Secteur agricole strictement protégé
N	Zone naturelle
Nc	Secteur réservé à l'exploitation de carrières
Nf	Secteur réservé à l'exploitation forestière
Ns	Secteur réservé aux activités sports et loisirs
Nsm	Sous-secteur des activités de sports motorisés existantes

- Secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation

Secteur de mixité sociale où est imposé un minimum de 25% de logement sociaux (L. 151-15 du Code de l'Urbanisme)

Secteur de centralité commerciale (L. 151-16 du Code de l'Urbanisme)

Linéaire commercial à protéger au titre du R.151-37 4° du Code de l'urbanisme :
- linéaire commercial à protéger de l'habitation et des services
- linéaire commercial à protéger de l'habitation

Eléments à protéger au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme :
- Boisements et Parcs ou espaces urbains arborés
- Cours d'eau et milieux associés dont ripisylve
- Prairie
- Haies, ripisylves, alignement d'arbres
- Muret

Eléments du patrimoine bâti ou points de vue à protéger au titre du L.151-19 du Code de l'Urbanisme

RISQUES D'INONDATION :
Zone B du PPR inondation Ouvèze : contraintes modérées
Zone R du PPR inondation Ouvèze : contraintes fortes

RISQUE FEUX DE FORET
Limite de la zone d'interface avec la lisière forestière (30m)
Zone de constructibilité limitée

RISQUE MINIER
Zones R1, R2 et R3 du PPR Minier : inconstructible
Zones B1 et B2 du PPR Minier : constructibles sous conditions

Département de l'ARDECHE

VILLE DE PRIVAS

Plan Local d'Urbanisme

Règlement Graphique

Plan d'ensemble

4-1

ECHELLE	Prescription du PLU	Arrêt du projet du PLU	Approbation du PLU	Modification 1 : 16/12/2025
1/5000	30/11/2015	09/07/2018	25/03/2019	

BEAUR

10 rue du Centre - 07100 Privas
Tél : 03 44 44 44 44
Courriel : contact@beaur.fr - Internet : www.beaur.fr

NUMERO D'ÉLITE : 528.101

10011_PLU_ZONE_M1_APPROB_010

DATE : 06/12/2025

Département de l'ARDECHE

VILLE DE

PRIVAS

Plan Local

d'Urbanisme

Règlement Graphique

Centre Ville

4-2

ECHELLE

Prescription du PLU

Arrêt du projet du PLU

Approbation du PLU

Modification 1 : 16/12/2025

1/3000

30/11/2015

09/07/2018

25/03/2019

BEAUR

11 rue de la Chapelle - 07100 Privas
Tél : 03 47 33 10 00 - 03 47 33 10 01
Courriel : contact@beaur.fr - Internet : www.beaur.fr

NUMERO D'ÉDUCATION : 03 47 33 10 01

DATE : 06/2025

LEGENDE :

UA

Zone urbaine dense (centre ancien)

UAa

Secteur des hameaux denses anciens

UB

Zone urbaine de centralité élargie

UC

Zone urbaine à dominante pavillonnaire

UCi

Secteur d'habitat individuel

UE

Zone urbaine d'activités économiques dominante industrie/artisanat

UEa

Secteur à dominante artisanale et commerciale

UEc

Secteur d'activité à dominante commerciale

UEd

Secteur réservé à la déchetterie

UG

Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt général

UGs

Secteur à vocation d'équipements sports-loisirs-culture

UT

Zone réservée aux activités de loisirs et d'hébergements touristiques (camping)

AUa

Zone à urbaniser à dominante habitat

AUe

Zone à urbaniser réservée aux activités économiques

AU

Zone à urbaniser inconstructible

A

Zone agricole

Ad

Secteur agricole strictement protégé

N

Zone naturelle

Nc

Secteur réservé à l'exploitation de carrières

Nf

Secteur réservé à l'exploitation forestière

Nsm

Secteur réservé aux activités sports et loisirs

Nsm

Sous-secteur des activités de sports motorisés existantes

Secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation

Secteur de mixité sociale où est imposé un minimum de 25% de logement sociaux (L.151-15 du Code de l'Urbanisme)

Secteur de centralité commerciale (L.151-16 du Code de l'Urbanisme)

Linéaire commercial à protéger au titre du R.151-37 4° du Code de l'urbanisme :
- linéaire commercial à protéger de l'habitation et des services
- linéaire commercial à protéger de l'habitation

Éléments à protéger au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme :
- Boissements et Parcs ou espaces urbains arborés
- Cours d'eau et milieux associés dont ripisylve
- Prairie
- Haies, ripisylves, alignement d'arbres
- Muret

Éléments du patrimoine bâti ou points de vue à protéger au titre du L.151-19 du Code de l'Urbanisme

RISQUES D'INONDATION :
Zone B du PPR inondation Ouvèze: contraintes modérées
Zone R du PPR inondation Ouvèze: contraintes fortes

RISQUE FEUX DE FORÊT
Limite de la zone d'interface avec la lisière forestière (30m)
Zone de constructibilité limitée

RISQUE MINIER
Zones R1, R2 et R3 du PPR Minier : inconstructible
Zones B1 et B2 du PPR Minier : constructibles sous conditions

EMPLACEMENTS RESERVES :

Affectation

Bénéficiaire

R1

Élargissement du chemin de Tourtouans jusqu'au boulevard de Paste

commune

R2

Création d'une voie traversière reliant le chemin du Tram (VC n°28) au chemin du Mazyon à l'avenue du Vanet pour améliorer les connexions intraurbaines

commune

R3

Élargissement du chemin de Tauléac en vue d'adapter le dimensionnement de la voie à son futur trafic (desserte de la zone Aja de Tauléac) et d'améliorer les conditions de desserte du collège

commune

R4

Supprimé (modification n°1)

commune

R5

Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales dans la zone d'activités

commune

R6

Supprimé (modification n°1)

commune

R7

Élargissement du chemin de Tauléac

commune

R8

Création d'un deuxième réservoir pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la commune en lien avec le projet d'interconnexion

commune

R9

Élargissement du chemin du Tram (VC n°28) dit chemin du Mazyon pour améliorer les conditions de circulation et de sécurité (route d'intérêt communautaire)

commune

R10

Création d'un cheminement doux (promenade) en rive droite de l'Ouvèze, de Tourtouans-Est au pont Louis XIII

commune

R11

Création d'un cheminement doux (promenade) en rive droite de l'Ouvèze, du pont Louis XIII au chemin des Marnes

commune

R12

Création d'un chemin piéton desservant l'école et permettant de relier le boulevard de Paste et le boulevard des Faulons pour améliorer les connexions intra-urbaines

commune

R13

Création d'un cheminement doux entre la zone Aja de Tauléac et le chemin de la Chevalonne pour améliorer les connexions intra-urbaines et favoriser les circulations douces entre le futur quartier et le cœur de ville

commune

R14

Création d'un cheminement doux (promenade) en rive gauche de l'Ouvèze, de Tourtouans-Est au camping, avec création de deux passerelles de connexion avec la promenade en rive droite

commune

R15

Supprimé (modification n°1)

commune

R16

Création groupe scolaire

commune

R17

Supprimé (modification n°1)

commune

R18

Création d'espaces de croisement

commune

R19

Création d'espaces de croisement

commune

R20

Création d'espaces de croisement

commune

R21

Création d'espaces de croisement

commune

R22

Supprimé (modification n°1)

commune

R23

Aménagement chemin Fialouze

commune

R24

Plan public St Henri Savy

commune

R25

Accès piétonnier (2 m de largeur) au parc urbain depuis le Champ de Mars

commune